



national
farmers
union | union
nationale
des fermiers

Robert Pedde Building
2717 Wentz Avenue
Saskatoon, SK S7K 4B6
p: (306) 652-9465
f: (306) 664-6226
email: nfu@nfu.ca

Union nationale des fermiers
**Mémoire au Comité permanent du commerce international de la Chambre des
communes concernant**

**Le PROJET DE LOI C-282, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires
étrangères, du Commerce et du Développement (gestion de l'offre)**

Le 9 mars 2023

L'Union nationale des fermiers (UNF) est heureuse de présenter son point de vue et ses recommandations concernant le [projet de loi C-282, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement \(gestion de l'offre\)](#), afin de s'assurer que les accords commerciaux futurs ne comportent pas des modifications aux contingents tarifaires ou aux tarifs sur les quantités qui excèdent les contingents tarifaires qui entraîneraient d'autres pertes sur les marchés canadiens pour nos secteurs soumis à la gestion de l'offre. **L'UNF appuie ce projet de loi et recommande qu'il soit adopté sans modification.**

La gestion de l'offre est une institution canadienne unique qui assure la stabilité dans cinq secteurs d'aliments périssables – les produits laitiers, les poulets à griller, les poules pondeuses, les dindons et les œufs d'incubation – en contrôlant la quantité produite, en prévenant les pénuries et en empêchant les importations d'inonder notre marché. Par conséquent, les consommateurs canadiens disposent d'un approvisionnement fiable en lait de consommation, en poulet, en œufs et en dinde. Les transformateurs ont une prévisibilité qui leur permet de fonctionner presque à plein régime tout au long de l'année, et ainsi de créer de bons emplois et d'éviter le coût de l'espace inutilisé courant dans d'autres administrations. Les prix à la ferme tiennent compte du coût réel de production au moyen d'un calcul transparent et fondé sur des données probantes. Le Canada ne connaît pas de fluctuations importantes de l'offre et des prix, et notre système n'exige pas de subventions gouvernementales massives que les autres pays doivent verser pour soutenir les revenus des agriculteurs dans ces secteurs.

Les trois piliers de la gestion de l'offre

Le système de la gestion de l'offre repose sur trois piliers et exige qu'ils fonctionnent tous ensemble :

- **La discipline de production** – permet de s'assurer que les agriculteurs ne produisent pas plus ou moins que les besoins du marché;
- **Le prix du coût de production** – permet de s'assurer que les agriculteurs reçoivent un revenu équitable; et
- **Le contrôle des importations** – prévoit une offre prévisible et adéquate.

Le projet de loi C-282 est dans l'intérêt national parce qu'il appuie la fonction positive continue de la gestion de l'offre dans l'économie canadienne en empêchant l'érosion ou l'effondrement du troisième pilier – le

Strong Communities. Sound Policies. Sustainable Farms.

Des communautés solidaires et des politiques sensées pour une agriculture durable.

nfu.ca

contrôle des importations.

Le contrôle des importations s'effectue au moyen de « contingents tarifaires » qui permettent un volume limité d'importations au Canada à des taux tarifaires faibles ou nuls, mais au-delà des contingents tarifaires, des tarifs très élevés sont appliqués, de sorte que d'autres importations deviennent non rentables. Le projet de loi C-282 empêcherait que nos contingents tarifaires et nos tarifs au-delà des contingents tarifaires soient affaiblis ou sacrifiés.

La gestion de l'offre assure la résilience et la sécurité

La gestion de l'offre offre aux agriculteurs des moyens de subsistance décents et prévisibles, leur permettant d'investir dans des technologies respectueuses de l'environnement, d'utiliser des pratiques de gestion durable et d'employer des travailleurs locaux à un bon taux salarial. Chaque province possède ses propres installations de transformation pour les produits soumis à la gestion de l'offre, ce qui réduit la quantité de transport (et les gaz à effet de serre connexes) nécessaire pour fournir ces aliments aux consommateurs partout au pays. Les installations de transformation sont rentables et efficaces, avec une utilisation élevée de la capacité toute l'année en raison des incitatifs anticycliques de nos systèmes qui éliminent la nécessité d'une surcapacité et d'une capacité de stockage excédentaires.

Lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé, nos secteurs soumis à la gestion de l'offre ont fait preuve de résilience en réagissant à la crise mieux que leurs homologues dans d'autres pays et secteurs, ce qui a entraîné moins de gaspillage alimentaire et un partage équitable du fardeau. La gestion de l'offre permet de s'assurer que les besoins canadiens soient comblés au pays, éliminant les risques liés à la chaîne d'approvisionnement en raison de fermetures de frontières ou de perturbations causées par des problèmes dans d'autres pays ou des liens de transport avec d'autres pays.

La réalisation de profits excessifs par le secteur canadien du commerce de détail fait la une des journaux, et le terme « cupidflation » est maintenant largement compris. Contrairement aux profits réalisés par les cinq entreprises qui dominent le marché de l'épicerie au Canada, les prix du coût de production payés à la ferme pour les produits soumis à la gestion de l'offre au Canada sont fondés sur des augmentations de coûts réels, soumis à un examen minutieux et ces prix baissent dès que leurs coûts d'intrants sont plus faibles. Il est important de rappeler à tous que la gestion de l'offre ne réglemente pas les prix des produits de détail.

La grippe aviaire a fait des ravages en Europe et en Amérique du Nord. Notre système de gestion de l'offre a rendu la volaille canadienne moins vulnérable à cette grave maladie des oiseaux. La gestion de l'offre empêche une concentration excessive de la production, réduisant ainsi l'impact des épidémies. L'établissement des prix selon les coûts de production permet aux agriculteurs d'investir dans des mesures préventives, ce qui permet de protéger notre système alimentaire.

Lorsqu'une « rivière atmosphérique » liée aux changements climatiques a causé des inondations massives dans le bas continent fertile de la Colombie-Britannique, en novembre 2021, les opérations de gestion de l'offre ont subi des perturbations massives. Toutefois, en raison du système de gestion de l'offre bien organisé et coordonné, il n'y a pas eu de perturbation de l'approvisionnement des consommateurs en produits laitiers, en poulet et en œufs. Les producteurs et les transformateurs de l'Alberta ont pu intervenir et fournir ce dont les consommateurs avaient besoin. Nous savons que le changement climatique s'aggrave. Le maintien de la

gestion de l'offre intacte assurera la résilience et la sécurité alimentaire dont les Canadiens auront besoin en cas de catastrophes futures.

Nécessité du projet de loi C-282

Le projet de loi C-282 est nécessaire compte tenu des résultats de l'Accord économique global avec l'Europe (AECG), de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Chacun de ces accords a supprimé une partie importante des marchés canadiens soumis à la gestion de l'offre, mais n'a pas ouvert de nouveaux marchés aux producteurs de bœuf et de porc.

En plus des contingents tarifaires prévus par l'accord instituant l'OMC, les négociateurs de l'AECG ont offert un accès supplémentaire à 17 500 tonnes de fromage européen sur le marché canadien, transférant 185 000 tonnes de production laitière du Canada vers l'Europe. Les négociateurs du PTPGP ont donné accès à plus de 3,25 % de notre marché intérieur dans les secteurs des produits laitiers, de la volaille et des œufs soumis à la gestion de l'offre aux 11 pays alors concernés. Après que les États-Unis ont quitté le PTPGP, le Canada a conclu pratiquement le même accord avec les 10 autres pays restants. En vertu de l'ACEUM, les négociateurs du Canada ont donné aux États-Unis un accès qui représente plus de 3,25 % de notre marché.

Le Canada participe maintenant aux négociations d'accords commerciaux avec le Royaume-Uni après le Brexit, ainsi qu'avec l'Inde, l'Indonésie, les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Brunei, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam) et les pays du Marché commun du cône sud (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay et Venezuela). Des accords sont également en cours de négociation avec de nombreux petits pays et blocs commerciaux. Le Royaume-Uni et l'Argentine sont des pays exportateurs de produits laitiers. Le Brésil est le plus grand exportateur mondial de poulets à griller. Le Royaume-Uni est l'un des dix plus grands exportateurs de dindon. Il est probable que ces pays chercheront à accéder à nos marchés soumis à la gestion de l'offre.

Si les négociateurs canadiens continuent d'offrir l'accès à nos marchés soumis à la gestion de l'offre comme une monnaie d'échange, nous perdrons le pilier essentiel du « contrôle des importations » et notre système de gestion de l'offre s'écroulera.

Dommages subis jusqu'à ce jour

La gestion de l'offre a déjà subi des dommages avec l'AECG, le PTPGP et l'ACEUM. Au cours des cinq premières années de l'accord du PTPGP, les autres pays ont obtenu un accès en franchise de droits à 3,25 % du marché laitier actuel du Canada, 2,3 % pour les œufs, 2,1 % pour le poulet, 2 % pour le dindon et 1,5 % pour les œufs d'incubation de poulet à chair. Au cours des années subséquentes, l'entrée en franchise à ces marchés augmentera. Dans le cadre de l'ACEUM, la part de marché des États-Unis pour chaque contingent tarifaire augmente chaque année pendant la durée des 19 ans de l'accord, à l'exception du lactosérum, qui deviendra entièrement détaxé au cours de la 10^e année de l'ACEUM. De plus, l'« examen conjoint » de l'ACEUM au cours de l'année 6 ouvre la porte à des changements potentiels dans ses modalités au cours de chaque année subséquente. Le calendrier actuel des augmentations des contingents tarifaires pour les secteurs soumis à la gestion de l'offre pourrait changer, et la perte du marché pourrait s'accélérer.

Les concessions de marché sont définies au moyen de contingents tarifaires distincts pour les produits transformés individuels comme le beurre, le lait écrémé en poudre, la crème glacée, entre autres.

L'agriculteur, cependant, vend un produit entier aux transformateurs – poulets à griller, œufs, dindons ou lait.

La capacité des transformateurs de séparer le lait, les oiseaux et les œufs en composantes à prix différents signifie qu'à mesure que certains produits importés gagnent des parts de marché au Canada, la formule du calcul du coût de production est soumise à des pressions à la baisse, ce qui a une incidence négative sur les familles d'agriculteurs d'un océan à l'autre.

Raisonnements fallacieux

Les agriculteurs dans différents secteurs sont souvent présentés comme des concurrents pour obtenir des concessions ou des parts de marché. On fait la promotion de l'idée d'un jeu à somme nulle. En fait, ces compromis allégués sont faux. Cela est clairement démontré avec l'AECG cinq ans après l'octroi de concessions importantes sur le marché de la gestion de l'offre, apparemment pour ouvrir les marchés au bœuf et au porc.

Mais les faits sont les suivants :

- La production canadienne de fromage a cessé de croître en 2017, tandis que la consommation par les Canadiens et nos importations des produits européens ont augmenté.
- Entre 2016 et 2021, la population du Canada a augmenté de 3 millions, mais le nombre de bovins laitiers n'a pas augmenté, les coûts ont augmenté et près de 1 700 producteurs laitiers ont perdu leur gagne-pain.
- Bien que l'AECG ait augmenté l'entrée en franchise sur le marché canadien, qui est passé de 23 200 à 50 000 tonnes, les exportations canadiennes de bœuf (sans hormones) vers l'UE n'étaient que de 1 418 tonnes en 2021, alors que nous avons importé plus de 16 000 tonnes de bœuf de l'UE.
- L'AECG a ajouté 80 549 tonnes de porc au précédent contingent sans droits de douane du Canada, soit 7 000 tonnes déjà disponibles dans le cadre de l'OMC. Pourtant, en 2021, le Canada n'a exporté que 568 tonnes de porc vers l'UE, soit une baisse de près de 90 % par rapport aux 5 000 tonnes exportées vers l'UE en 2011.
- Lorsque l'AECG était en cours de négociation, les exportations de porc de l'UE représentaient plus du double du total de la *production canadienne* L'UE exporte maintenant deux fois et demie la production totale du Canada.
- Avant l'AECG, l'UE fournissait déjà au Canada 3 % de notre fromage (13 400 tonnes) sans droits de douane en vertu d'une exemption fondée sur l'OMC. Depuis 2022, l'AECG permet à l'UE de fournir 16 000 tonnes supplémentaires sans droits de douane. En 2021, le Canada a produit 592 370 tonnes de fromage de toutes sortes, tandis que l'UE a exporté 1 385 135 tonnes de fromage, dont 26 070 tonnes au Canada, soit une augmentation considérable par rapport à 15 269 en 2016.

Le fait de donner des parts de marché a nui aux agriculteurs dont les produits sont soumis à la gestion de l'offre et n'a pas aidé nos producteurs de bœuf et de porc.

La plupart des pays protègent et soutiennent leurs marchés laitiers nationaux et subventionnent leurs agriculteurs, et ne participent pas aux marchés d'exportation. Les producteurs laitiers des pays à vocation exportatrice, y compris les participants au Partenariat transpacifique, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, ainsi que les États-Unis, le Royaume-Uni et plusieurs pays européens signataires de l'AECG, et l'Argentine du Mercosur, souffrent de l'échec des politiques axées sur l'exportation de leurs pays. Pour compenser les prix unitaires trop bas, les agriculteurs augmentent la production s'ils le peuvent. Cette pratique fait encore baisser les prix, créant un cercle vicieux. Les pertes abondent, la qualité souffre, l'intendance environnementale et les pratiques de bien-être animal sont réduites à mesure que les agriculteurs cherchent à réduire les coûts pour

payer les factures et que leurs communautés diminuent.

Les Canadiens appuient la gestion de l'offre

Chaque dollar dépensé pour des produits qui sont importés à la suite de concessions découlant d'accords commerciaux est un dollar qui n'est pas disponible pour fournir un revenu à un agriculteur canadien ou soutenir un emploi dans une usine de transformation canadienne. Il ne contribue pas à la recherche agricole au Canada. Il n'est pas multiplié dans les communautés locales où les agriculteurs et les ouvriers des usines dépensent leurs revenus. Il ne génère pas d'activité économique dans les communautés rurales ni ne favorise leur prospérité. Enlever la part de marché de nos secteurs soumis à la gestion de l'offre signifie que les jeunes qui aspirent à devenir des producteurs de lait, d'œufs, de poulet ou de dindon ne sont pas indemnisés, mais que leur avenir est compromis, et le Canada risque de perdre sa prochaine génération d'agriculteurs dans ces secteurs.

La gestion de l'offre repose sur ses trois piliers pour fonctionner, et c'est aussi un élément puissant qui soutient la viabilité économique, la santé environnementale et le tissu social du Canada. C'est une bonne politique.

Les négociations d'accords commerciaux se font à huis clos, il est donc essentiel que les règles de base pour maintenir notre système de gestion de l'offre soient établies maintenant par nos représentants élus votant ouvertement au Parlement. **Par conséquent, l'UNF recommande que le projet de loi C-282 soit adopté sans modification dans l'intérêt national.**

Toutes ces considérations sont
présentées respectueusement par
l'Union nationale des fermiers.

Le 9 mars 2023

L'Union nationale des fermiers est une organisation nationale non partisane à adhésion volontaire directe qui regroupe des milliers d'agriculteurs de partout au Canada. Fondée en 1969, l'UNF défend des politiques qui favorisent la dignité, la prospérité et l'avenir durable des agriculteurs, des travailleurs agricoles, de leurs familles et de leurs communautés.